



Nos formations proposées dans le secteur de la sécurité incendie et d'assistance à personnes répondent aux obligations réglementaires en vigueur.

L'arrêté du 2 mai 2005 modifié précise les missions, l'emploi et la qualification du personnel permanent de Sécurité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

Arrêté du 2 mai 2005 modifié :

ARTICLE 4 : « Pour exercer la fonction d'agent de service de sécurité incendie, il est nécessaire de justifier d'une des situations suivantes : - Etre titulaire de la qualification SSIAP 1..... »

ARTICLE 5 : « Pour exercer la fonction de chef d'équipe de service de sécurité incendie, il est nécessaire de justifier d'une des situations suivantes : - Etre titulaire du SSIAP 2.... »

ARTICLE 6 : « Pour exercer la fonction de chef de service de sécurité incendie, il est nécessaire de justifier d'une des situations suivantes : Etre titulaire du SSIAP3..... »

ARTICLE 7 : Les personnels de service de sécurité incendie sont soumis à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé....Les personnels sont soumis, tout les 2 ans, à une obligation de recyclage en matière de secourisme. Les personnels titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1607 h d'activité dans leurs fonctions durant les 36 derniers mois sont soumis à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.



Titre RNCP RS5642

Certificateur : MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Date d'enregistrement de la certification : 01-01-2022

NOS ATOUTS



- Nos formateurs sont tous titulaires d'un diplôme d'état ou d'un agrément par une autorité de tutelle compétente
- Nos formateurs sont soumis à un maintien à niveau régulier de leurs connaissances et de leurs techniques pédagogiques.
- Charte d'engagement des formateurs garantissant le respect et la qualité des programmes pédagogiques
- Pour les formations continues, un suivi informatisé annuel de votre personnel
- Appuis et collaboration avec les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) et les FAF (Fonds d'Assurance Formation)

CONTACT

Flavien Allehaux

Directeur

Tel : 02 51 10 08 16

www.seris.fr



CHEF D'ÉQUIPE DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNE (SSIAP2)

PROGRAMME

Théorie (50%)

Connaître le rôle et les missions du chef d'équipe

- La gestion de l'équipe de sécurité
- Le management de l'équipe de sécurité
- L'organisation d'une séance de formation
- La gestion des conflits
- L'évaluation de l'équipe
- L'information de la hiérarchie
- L'application des consignes de sécurité
- La gestion des incidents techniques et la délivrance de permis de feu

Savoir manipuler le système de sécurité incendie

- Le système de détection incendie (SDI)
- Le système de mise en sécurité incendie (SMSI)
- Les installations fixes d'extinction automatique

Connaître l'hygiène et la sécurité en matière de sécurité incendie

- La réglementation du code du travail
- Les commissions de sécurité et les commissions d'accessibilité

Connaître le rôle du chef d'équipe du poste de sécurité en situation de crise

- La gestion du poste de sécurité
- Les conseils techniques aux services de secours

Pratique (50%)

Elaboration de planning

Gestion des conflits

Mise en situation d'animation de séances pédagogiques

Mise en situation de gestion du PC en crise

- Scénarii d'alarmes SSI, application des consignes, gestion d'incidents techniques, conseils aux secours, information de la hiérarchie

Evaluation finale

- QCM de 40 questions
- Animation d'une séquence pédagogique
- Gestion du PC en situation de crise

Maintien des Compétences (Recyclage) : Tous les 3 ans

OBJECTIFS

- Connaître le rôle, les missions du chef d'équipe et savoir animer une séance de formation
- Maîtriser la manipulation du SSI et savoir gérer le poste de sécurité en crise
- Être capable d'occuper les fonctions de chef d'équipe de service de sécurité incendie

INFOS PRATIQUES

Public concerné

Toute personne désirant exercer la fonction de chef d'équipe de service de sécurité incendie

Nombre de personnes

12 personnes Maximum par session

Durée

9 jours de formation soit 72 heures en présentiel et 1 jour examen de 5,5 heures

Pré-requis

SST ou PSE1 à jour, ou PSC1 de -2 ans
Certificat médical de -3 mois
SSIAP1 ou équivalent et 1607h d'exercice sur les 24 derniers mois

Validation

Evaluation continue - QCM et validation pratique par le jury

Moyens Pédagogiques

Matériels cités dans la fiche produit
Vidéoprojection format Powerpoint + Animations
Alternance d'apports pratiques et théoriques et mises en situation
Livret de formation remis aux stagiaires